



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 11 juin 2026

Le 11 juin 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Chailles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Étaient présents :

Mme Mathilde BIGOT, Mr Philippe BOULAY, Mr Patrick CHATENIER, Mme COUSIN Carole, Mr COUSIN Éric, Mr Bruno FABA BELTRAN, Mr Romain GAUDELAS, Mme Amandine GRANET, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Vanessa MAHEU, Mr Florent MARMAGNE, Mr Benoît MOREL, Mr Olivier NUFFER, Mr Laurent PETIT, Mr Nicolas PETRAULT, Mr Christophe PORCHER, Mme Petra STROINSKI, Mme Isabelle VIEVILLE.

DATE DE LA CONVOCACTION

04 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

04 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Était absent représenté :

Mr COUQUET Alexandre a donné pouvoir à Mr PETRAULT Nicolas
Mme GAUDELAS Valérie a donné pouvoir à Mr MARMAGNE Florent
Mme NUFFER Valérie a donné pouvoir à Mme COUSIN Carole
Mme WERLING-FLEURY Blandine a donné pouvoir à Mr NUFFER Olivier

Était excusé :

NEANT

Était absent :

Mme Nathalie LELARGE

Secrétaire de séance : Mme MAHEU Vanessa

DEL n°041 032 049 / 2026 – 5.3 :

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Association Be LC Agence d'attractivité du Loir-et-Cher – Désignation du représentant de la commune au sein de l'Assemblée générale

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses dispositions relatives à la représentation des communes au sein d'organismes extérieurs,
Vu les statuts de l'association Be LC Agence d'attractivité du Loir-et-Cher,

Considérant l'intérêt de la commune d'être représentée au sein de cette association,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein de l'Assemblée générale de l'association,
Considérant les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT relatives aux modalités de vote pour les nominations,

Après appel à candidatures et déroulement du vote,

Ont été élues :

Mme Valérie GAUDELAS, représentante titulaire et Mme Petra STROINSKI, représentante suppléante auprès de l'association Be LC Agence d'attractivité du Loir-et-Cher.

Il est pris acte que ces dernières, représenteront la commune de Chailles auprès de toutes les instances de l'association Be LC Agence d'attractivité du Loir-et-Cher.

Pour extrait certifié conforme
Chailles, le 12 juin 2026

Le Secrétaire de séance,

Vanessa MAHEU



Le Maire,

Florent MARMAGNE

